

SELLES-SUR-CHER (*Loir-et-Cher*)

Château

Croisées

Vers 1612



Le château de Selles-sur-Cher n'est sans doute pas le plus connu du Val de Loire. Malgré son prestigieux commanditaire, Philippe de Béthune, dont l'histoire a privilégié la carrière de son frère aîné Maximilien, plus connu sous le nom de Sully, il est resté en marge des grands chantiers de restauration des siècles suivants, sans doute du fait de la destruction de l'essentiel de son logis à la fin du XVIII^e siècle. C'est justement ce relatif abandon qui en fait aujourd'hui un témoin de premier ordre puisque nombre de ses bâtiments subsistants conservent leurs caractéristiques du début du XVII^e siècle. Nous étudierons ainsi une exceptionnelle croisée qui n'a subi aucune modification et dont l'état après quatre siècles est absolument remarquable puisqu'elle conserve jusqu'à sa pièce d'appui moulurée dont nous ne connaissons pas d'autre témoin d'une période aussi haute. Son authenticité nous permettra également de restituer sa vitrerie mise en plomb. A côté de ce témoin hors du commun, les dépendances du château conservent elles aussi quelques vestiges remaniés de leurs châssis de fenêtre du XVII^e siècle. Une analyse détaillée nous permettra de retrouver leurs dispositions d'origine et de montrer une conception inattendue à cette période.

1 / L'édifice¹

Le château de Selles occupe une position stratégique sur le Cher et on attribue justement sa construction dans le courant du Xe siècle à Thibaut le Tricheur, comte de Blois, venu à la demande des moines de Notre-Dame la Blanche les défendre des raids normands. Après un démantèlement à la fin du XII^e siècle, l'édifice est rebâti au début du suivant. Les tours rondes qui subsistent pourraient dater de cette époque (fig. E.1 et 1.2). La place conserve un rôle important durant la guerre de Cent Ans et les guerres de Religion. Pillé en 1563 par Coligny, le château est vendu une première fois en 1593 à Jacques de Goyon de Matignon, et une seconde fois en 1604 à Philippe-Pierre de Béthune (1565-1649), frère cadet de Maximilien, duc de Sully. Apprécié d'Henri III, puis d'Henri IV, Philippe est alors en ambassade auprès du Saint-Siège. Ses réussites lui valent la confiance de Louis XIII qui l'emploie jusqu'à la fin des années 1620. C'est durant cette période qu'il fait remanier et étendre le vieux château. Deux marchés parisiens de plomberie et de serrurerie



Fig. E.1. Le château au milieu du XX^e siècle
Carte postale Combier (Macon)
Collection de l'auteur

1 Orientations bibliographiques : J.-P. Babelon, *Le château de Selles-sur-Cher*, Paris, 2012 ; J.-P. Babelon, « Deux châteaux de Maximilien et Philippe de Béthune : Rosny-sur-Seine et Selles-sur-Cher, œuvres probables de Jacques II Androuet du Cerceau », dans *XVII^e siècle*, n°174, janvier-mars 1992, 44^e année, n°1, p. 95-107 ; G. Gaillien, *L'énigme du château de Selles-sur-Cher*, Roubaix, 2020 ; C. Le Bouteiller, « Philippe de Béthune, diplomate et seigneur de Selles-en-Berry (1565-1649) », dans *Mémoires de la société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, tome 39, 1984, p. 5-31 ; B. Toulhier, *Châteaux en Sologne*, Cahier de l'Inventaire n°26, Paris, 1991.

datés de 1612 et découverts par Jean-Pierre Babelon permettent de penser que l'essentiel était achevé à cette date. Après la mort de Philippe de Béthune, le domaine passe à son fils Hippolyte et reste dans la famille jusqu'en 1719 où il est cédé à la famille Le Bret, puis au marquis de Bartillat, avant d'être victime de plusieurs destructions à la fin du XVIIIe siècle et au début du suivant. Il est heureusement acquis à la fin de ce siècle par M. de Massas dont les descendants entament une importante campagne de restauration du pavillon Béthune en 1912. Il est depuis 2012 la propriété de M. Nicolas Mazzesi et Mme Katherine Wu qui, avec l'aide de l'association *Les Compagnons de Philippe de Béthune*, poursuivent la lente renaissance de ce château.

Le château classique reconstruit par Philippe de Béthune s'insère dans l'emprise plus ou moins trapézoïdale de la vieille forteresse médiévale (fig. E.2). Le logis, dont il ne subsiste que deux travées et le pavillon dit de Béthune, était établi le long du Cher (fig. 1.3). A l'ouest, la cour d'honneur était fermée par une galerie qui n'a laissé aucune trace. A l'est, un mur écran dressé sur l'ancienne courtine et percé d'un portail monumental donne toujours accès à cette cour (fig. 1.1 et 1.4). Il relie le pavillon Béthune et le pavillon Sully, appelé également pavillon carré. Ce dernier, resté inachevé, conserve la grande croisée que nous étudierons dans un premier temps (croisée 1) (fig. E.3 et 2.1). Si sa façade nord traduit parfaitement ses niveaux de plancher, sa façade ouest nécessite plus d'attention pour saisir toute sa complexité (fig. 2.2). Ses deux premières travées dissimulent en effet l'escalier desservant les trois niveaux, tandis que sa dernière travée masque une pièce insérée entre eux à chaque palier intermédiaire. Hormis le murage de l'oculus au-dessus de la porte et de la lucarne, les autres remplissages des grandes croisées sont donc d'origine. Cette caractéristique pose évidemment le problème du traitement des ouvertures vitrées pour conserver une harmonie à cette façade qui ne montre aucun trace de croisées feintes. Le pavillon Sully était relié à la galerie disparue par un mur écran orné de niches couronnées d'un fronton (fig. 2.2) qui séparait la cour d'honneur de la cour des communs. Disposée au sud, celle-ci était accessible par une porterie et un pont levis franchissant le fossé est. Les bâtiments qui ferment son côté ouest (fig. E.1) conservent plusieurs vestiges de ses châssis du XVIIe siècle dans ses lucarnes que nous étudierons dans un second temps (croisée 2).

2 / Croisée 1

Elle est située au rez-de-chaussée du pavillon Sully ou pavillon carré, en façade nord. Elle éclairait l'escalier et a été longtemps murée en partie, avant son dégagement récent. Une photo du début du siècle dernier la montre déjà dans cet état (fig. E.3). C'est évidemment la conjonction d'une exposition favorable à sa conservation, sa situation secondaire et le murage de sa fenêtre qui nous valent aujourd'hui un pareil témoin. Il est d'autant plus remarquable que nous pourrions le rapprocher d'un marché passé en 1612 entre un serrurier parisien et Philippe de Béthune pour la construction de son château et notamment le ferrage de croisées à six guichets conformes à ce modèle. Nous nous appuyerons également sur un autre marché montrant dans les mêmes années l'emploi de pièces d'appui moulurées par les menuisiers parisiens.

La menuiserie

Le bâti dormant

Il est formé d'un bâti divisé par un meneau et deux croisillons, lesquels constituent six compartiments. Le meneau et le croisillon du haut étaient adossés à un remplage de pierre éliminé à une époque inconnue. Son ancrage dans les tableaux de la fenêtre qui est encore visible et l'interruption de sa pièce d'appui (fig. 3.4) en témoignent. Le meneau et le croisillon avaient un profil quadrangulaire tel qu'on le voit encore en façade ouest (fig. 2.2).

Curieusement, les six compartiments ne sont pas d'égale hauteur. Les quatre du bas sont identiques, mais les deux du haut sont inférieurs d'environ 40 mm (plans n°1 et 2). Généralement, les deux compartiments du bas sont un peu plus élevés que les autres.

On observe que la croisée en bois à six compartiments ne suit pas la structure en pierre divisée seulement en quatre. Le croisillon du bas apparent est donc mouluré d'un gros tore soutenu par un cavet, un bandeau et un filet, ses extrémités étant retournées à l'équerre (fig. 3.3 et plan n°4). Il est intéressant de comparer cette façon de faire avec le dessin en marge d'un marché de 1576 retrouvé par Guy-Michel Leproux² et montrant une croisée du même type, mais déjà sans remplage de pierre (fig. E.4). Son parement extérieur est mouluré, mais comme à Selles, il souligne une structure principale en croix très ornée et laisse au second plan le croisillon du bas mouluré de la même façon qu'à Selles. Au XVIIe siècle, lorsque les fenêtres abandonneront définitivement les meneaux et les croisillons de pierre, les menuisiers conserveront souvent cette règle. Il en était ainsi au manoir de la Motte à Saint-Martin-de-Blagny (étude n°14003) dans la première moitié du

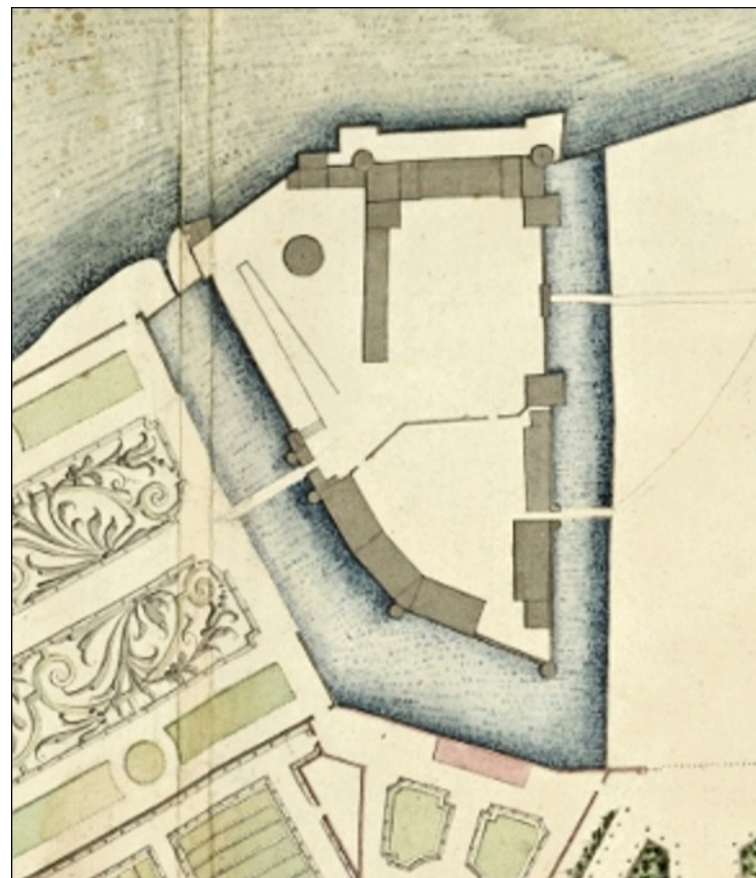


Fig. E.2. Plan du château de Selles-sur-Cher, 1770 (détail)
Carl Johan Cronstedt (1709-1779)
Musée national de Stockholm



Fig. E.3. Le pavillon Sully au début du XXe siècle
Carte postale ND Phot (frères Neurdein)
Collection de l'auteur

2 G.-M. Leproux, « Le second-oeuvre dans l'architecture de la Renaissance : à propos des fenêtres du Louvre de Pierre Lescot et de quelques dessins de menuiserie du règne de Henri III », dans *Documents d'histoire parisienne*, n°7, Paris, 2007, p. 47-59.

XVIIe siècle, au château du Mesnil-Voisin à Bouray-sur-Juine (étude n°91001) dans les années 1630, au château de Vaux-le-Vicomte à Maincy (étude n°77001) en 1660, et encore au logis abbatial de Saint-Georges-sur-Loire (étude n°49008) en 1699. Dans ces quatre exemples, les croisillons inférieurs ont sensiblement les mêmes profils. Dans le deuxième et le troisième situés en Île-de-France, ils sont identiques au marché parisien de 1576 et à celui de Selles de 1612 pour lequel on peut évidemment penser à une main parisienne au vu des autres marchés passés par Philippe de Béthune.

Ce bâti dormant est surtout remarquable par la conservation de sa pièce d'appui moulurée (fig. 3.4 et plan n°4). En général, cet élément fortement exposé aux intempéries n'a guère laissé de traces³. On sait que bien des croisées en étaient dépourvues, mais il est difficile d'établir précisément la chronologie de son utilisation région par région avant sa généralisation vers la fin du XVIIe siècle. Pour Paris, une source écrite en atteste l'emploi dès 1608 pour la réalisation de croisées aux Gobelins. Ainsi « seront faictes les croisées des lucarnes du galletas au-dessus des desd. chambres, de quatre à cinq piedz de hault et quatre piedz de large, garniz d'un chassis dormant de deux poulces et demy de large et deux poulces de gros, les quatre chassis à verre de la largeur de trois poulces et d'un pouce et demy d'époisse, et les quatre volets de trois poulces de large et d'un pouce d'espoisse ; à chacun desquels chassis dormants tant des salles, chambres, que galletas, y aura ung quart de rond à la traverse d'en bas pour recouvrir l'apuy de la croisée⁴. » Nos exemples d'une telle pièce d'appui en quart-de-rond n'étaient pas antérieurs au milieu du XVIIe siècle avant la découverte de la croisée de Selles remarquablement conservée. Elle confirme donc, au moins par les menuisiers parisiens, une utilisation précoce de ce système d'étanchéité qui verra son plein épanouissement au XVIIIe siècle et ne sera plus remis en cause. Pour autant, la conception est ici encore sommaire et l'étanchéité restait sans doute bien limitée. L'appui en pierre ne présente en effet aucune pente pour évacuer l'eau, ni de feuillure pour reposer la croisée (plan n°4).

Les vantaux vitrés

Les vantaux sont constitués d'un bâti assemblé à tenons et mortaises non traversées. Ils sont installés sur le bâti dormant par l'intermédiaire d'un recouvrement à simple feuillure selon une technique quasi générale en cette première moitié du XVIIe siècle. Leur étanchéité devait toutefois être médiocre puisque la feuillure du bâti dormant est exagérément profonde et inadaptée, laissant un jeu d'environ 7 mm (plan n°3). Les sources écrites parisiennes restent précieuses pour la période. Outre la pièce d'appui moulurée, elles signalent en effet l'emploi du jet d'eau qui ne se généralisera pas avant les dernières décennies du XVIIe siècle. En 1608, le marché passé pour quarante croisées de la grande galerie du Louvre indique ainsi qu'elles auront chacune « huit chassis à verre portant feuillure et recouvrement d'un quart de rond boys, desquels aura quatre poulces de large et deux poulces d'époisse, et auront chacun un quart de rond par bas qui servira de recouvrement sur led. chassis dormant pour empescher la pluye d'entrer⁵. » A Selles, cette façon de faire n'est toutefois pas encore utilisée (fig. 4.4).

Les volets

Les volets sont constitués d'un bâti assemblé à tenons et mortaises non traversées, l'ensemble étant divisé par une traverse et deux montants intermédiaires délimitant quatre panneaux. Ces derniers sont à plate bande simple à l'extérieur et mis au molet à l'intérieur, cette technique d'ajustage des panneaux formant sur chacun d'eux une quasi pointe de diamant (fig. 3.1 et 3.2). A l'extérieur, les volets sont moulurés d'un quart-de-rond à deux carrés raccordé à l'onglet (fig. 3.3). Comme les vantaux vitrés, ils sont montés traditionnellement à recouvrement.

La serrurerie

Les organes de rotation

La rotation des vantaux vitrés et des volets est assurée par des fiches à cinq nœuds à broche rivée. Le marché passé avec un serrurier parisien nous a amené tout naturellement à rechercher un marquage de ces fiches qui aurait indiqué une provenance stéphanoise et un emploi précoce de ces fiches réalisées en série dans cette région⁶. L'estampille est généralement frappée sur l'aile à deux nœuds. Nous avons pu tester deux de ces ailes sur des parties dégradées de la croisée et sur un vantail de porte, mais aucune n'était marquée (fig. E.5).

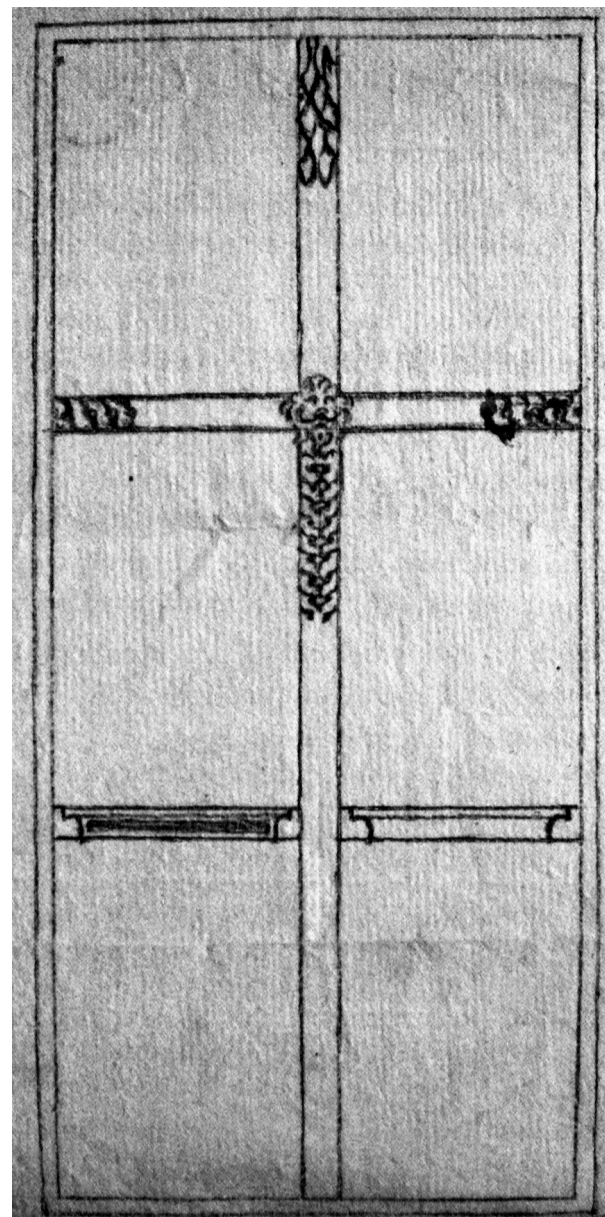


Fig. E.4. Pierre de Hanssy, croisée (1576)
Archives nationales, Min. cent., CVII, 28
Source G.-M. Leproux



Fig. E.5. Fiche à cinq nœuds à broche rivée
(détail d'une aile)

3 A. Tiercelin, « The watertight integrity of window sills in western France : A simple system with a complex development history », dans *Between carpentry and joinery. Wood finishing work in european medieval and modern architecture*, actes du colloque organisé du 29 au 30 novembre 2013 (Bruxelles) par le Royal Institute for Cultural Heritage, Bruxelles, 2016, p. 198-220.

4 F. de Mallevoüe, *Les actes de Sully passés au nom du roi de 1600 à 1610*, Paris, 1911, Marché du 9 août 1608, p. 167.

5 F. de Mallevoüe, *Les actes de Sully passés au nom du roi de 1600 à 1610*, Paris, 1911, Marché du 24 mai 1608, p. 122.

6 Sur le sujet, voir C. Landes, « Une nouvelle méthode de datation des bâtiments anciens » dans Fleury M., Belhoste J.-F. et Leproux G.-M. (dir.), *Fenêtre de Paris, XVIIe et XVIIIe siècles*, Commission du Vieux Paris, Cahiers de la Rotonde n°18, p. 45-53. Voir également nos études : château du Mesnil-Voisin à Bouray-sur-Juine (étude n°91001) ; logis de Brières-les-Scellés (étude n°91002) ; château de la région de Thury-Harcourt (étude n°14024).

Les organes de fermeture

La fermeture des vantaux vitrés et des volets est assurée uniquement par des targettes sur platine ovale reperçée de deux trous sur l'axe vertical (fig. 4.2 et 4.3). Les platines ovales sont les plus simples à réaliser, mais la croisée étant située dans un escalier, il n'est pas anormal d'observer cette forme élémentaire. L'altitude des targettes du haut ne permettait probablement pas de manœuvrer régulièrement les ouvrants. Rappelons également que dans ce système, les volets devaient être ouverts pour commander les pènes des vantaux vitrés (fig. 4.2).

Les organes de fixation

La croisée est maintenue à la maçonnerie par des pattes à sceller (fig.4.3). Le scellement est réalisé par un calage de bois noyé dans le mortier (fig. 4.1).

Le marché de 1612

Pour ces croisées, nous disposons heureusement du marché passé le 13 février 1612 entre Philippe de Béthune et Robert Le Conte, serrurier demeurant rue Saint-Martin à Paris⁷. Le marché est peu détaillé pour les croisées, mais il précise toutefois qu'il sera fourni « chacune ferrure des croisées à six guichets estant de relief » pour le prix de quinze livres, et « la ferrure non de relief des autres croisées » pour dix livres, ainsi que « chacune verge de vitres tant grandes que petites » pour deux sous. La croisée étudiée relève évidemment de la deuxième catégorie puisque ses targettes sont du modèle le plus simple et qu'elle comprend bien six volets, soit six guichets. Le prix de dix livres comprenait la fourniture de vingt-quatre fiches, vingt-quatre targettes et six pattes à sceller, les vergettes étant comptées à part. Nous verrons plus loin qu'il en fallait douze pour cette croisée. Le modèle élémentaire de targette justifié par son emplacement dans un passage pouvait céder la place à un type plus orné et en relief dans les pièces de réception. Nous n'avons retrouvé aucune trace d'une telle serrurerie dans les pavillons Béthune et Sully. Il subsiste toutefois dans les communs deux targettes empâtées par les couches de peinture qui pourraient bien provenir de cette commande, leur style étant conforme aux productions de l'époque (fig. E.6).

La vitrerie

Les six vantaux ont été examinés pour tenter de retrouver les éventuels emplacements de vergettes et de clous destinés à maintenir des vitreries mises en plomb. Les deux du haut, qui n'étaient pas murés et qui ont reçu des carreaux, ne permettent plus un examen fiable. Seule les anciennes vergettes peuvent être assurées. Par contre, les deux compartiments intermédiaires montrent nettement l'emplacement de vergettes et de clous en feuillure qui nous ont permis de reconstituer sans ambiguïté le dessin géométrique de la vitrerie. Il s'agissait de bornes en carré selon un dessin simple et couramment adopté au XVII^e siècle, les carrés faisant 118 mm environ et les bornes 70 mm de large. Le plan n°5 reproduit toutes les traces relevées sur place sur lesquelles nous avons superposé un dessin régulier de bornes en carré. Evidemment, les emplacements peuvent présenter un léger décalage, les vitreries mises en plomb n'ayant pas la précision d'un dessin. On constate que les vitreries n'étaient pas symétriques, aussi bien en largeur qu'en hauteur. Sur la gauche (depuis l'extérieur), la trace d'un clou en partie basse, nous a amené à poursuivre logiquement le dessin avec des bornes. Par contre, sur la droite et toujours en partie basse, les traces de clous indiquent plutôt l'utilisation de carrés plus hauts pour achever la vitrerie.

Si la situation de ces quatre compartiments peut être reconstituée, celle des deux du bas pose question. En effet, malgré la présence de vantaux destinés à recevoir des vitreries, aucune trace ne trahit leur utilisation. Sauf à penser qu'ils aient reçu une matière translucide qui n'ait laissé aucune trace, les vantaux sont restés vierges de toute vitrerie. Doit-on rapprocher cette caractéristique des usages médiévaux largement poursuivis au XVI^e siècle qui privilégiaient le vitrage des seuls compartiments supérieurs des croisées ? On ne peut répondre à cette question assurément, mais il est possible que sa situation dans un escalier ait fait abandonner l'intention de la vitrer en totalité. Bien que l'exemple soit plus ancien, l'illustration du prestigieux château royal de Madrid à Boulogne par Jacques Androuet du Cerceau ne montre pas autre chose (fig. E.7).



Fig. E.6. Targette (communs du château)

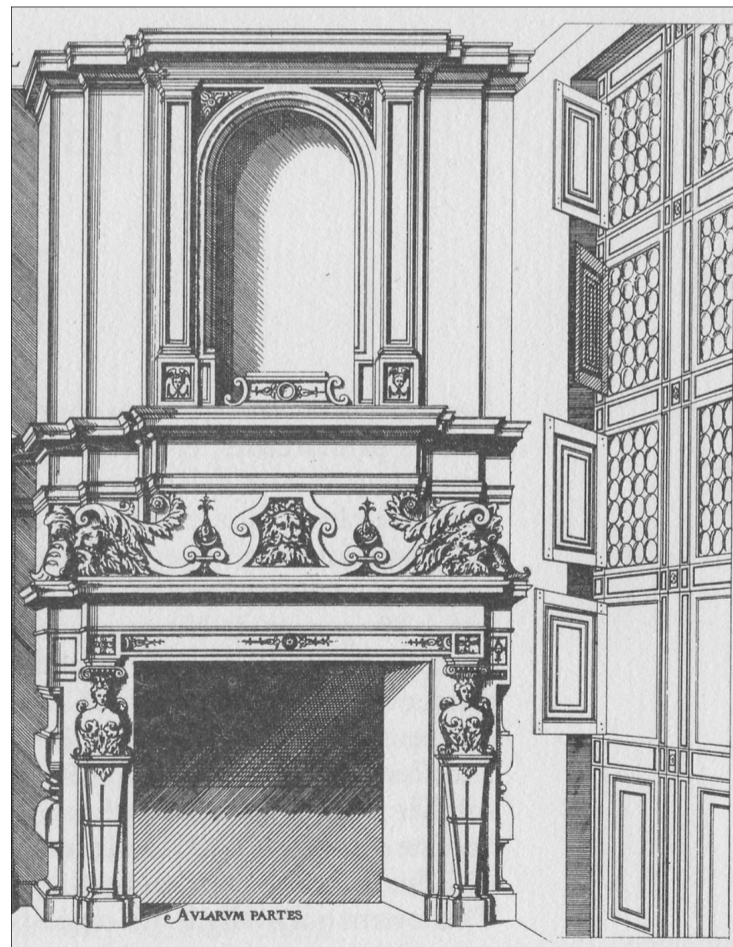


Fig. E.7. Château de Madrid ou de Boulogne (détail)

Jacques Androuet Du Cerceau

Les plus excellents bastiments de France, Paris, 1576

⁷ Paris, Archives nat., MC/ET/XXXIX/44, fol. 49. Un grand merci à Mme Lenaïg Roumegou, chartiste, pour la transcription des éléments relatifs aux croisées et aux portes dans le marché de 1612.

3 / Croisée 2

Les communs sont éclairés par de nombreuses lucarnes. Sur la façade ouest qui surplombe le fossé (fig. 1.2), les croisées très exposées aux intempéries ont été remplacées dans le courant du XVIII^e siècle. En façade est (fig. 5.1), les remplacements sont également importants. Toutefois, quelques croisées du début du XVII^e siècle conservent leur imposte et l'une d'elle garde suffisamment d'éléments pour en restituer ses dispositions d'origine (fig. 5.4). Elle a été dotée de petits-bois, sa pièce d'appui a été quelque peu remaniée, ses volets inférieurs ont été éliminés et le système de fermeture de ses vantaux vitrés du bas a été changé. Cependant, hormis sa vitrerie mise en plomb dont le dessin ne peut plus être retrouvé, les éléments subsistants offrent suffisamment d'indications pour rétablir ses caractéristiques et montrer que sa fabrication est comparable à celle du pavillon Sully. Seul son mode d'ouverture diffère puisque la croisée n'était pas divisée en compartiments selon le nombre de vantaux vitrés, mais par une simple traverse d'imposte qui offrait l'avantage de dégager la vue de l'occupant. En dehors de la Bretagne qui constitue un cas à part, puisqu'elle a développé un type proche dès la première moitié du XVI^e siècle⁸, il s'agit du témoin le plus ancien de cette pratique qui ne se développera qu'à la fin du XVII^e siècle.

La menuiserie

Le bâti dormant

Il est constitué d'un bâti divisé par une simple traverse d'imposte formant deux compartiments, laquelle est moulurée d'un tore soutenu par un bandeau et un filet (fig. 5.5 et 6.2). En dehors du cavet, ici absent, la mouluration est identique à celle de la croisée du pavillon Sully. Le dormant possédait lui aussi une pièce d'appui en quart-de-rond, mais toute sa partie supérieure a été refaite (fig. 6.3 et plan n°10).

Les vantaux vitrés

Les vantaux sont constitués d'un bâti assemblé à tenons et mortaises non traversées. Ils sont installés à recouvrement sur le dormant, mais contrairement à la croisée 1, ils ne ferment pas sur un meneau fixe. Depuis l'extérieur, le dormant semble afficher une division en quatre compartiments pour simuler une croisée traditionnelle (plan n°12), mais le faux meneau est constitué d'une cote moulurée d'un gros tore accosté de deux carrés et fixée sur les vantaux vitrés (plan n°9). Les vantaux ferment donc l'un sur l'autre par l'intermédiaire d'une feuillure et d'une contre-feuillure.

Hormis l'ajout de petits-bois, les vantaux du haut n'ont subi aucune modification, ce qui n'est pas le cas de ceux du bas. Leurs fiches trahissent une dépose / repose (fig. 7.1) pratiquée sans doute lors du changement de leur traverse basse qui ne possède plus de feuillure pour le volet (plan n°10, section D-D). A cette occasion, on leur a ajouté un jet d'eau en quart-de-rond (fig. 6.3). Comme nous le verrons plus loin, leurs battants du milieu ont également été remaniés. Il est à remarquer que ces vantaux qui recevaient des vitreries mises en plomb ne sont pas divisés par une traverse intermédiaire pour en réduire leur hauteur importante (environ 1 050 mm, soit plus de 3 pieds).

Les volets

Les volets sont constitués d'un bâti assemblé à tenons et mortaises non traversées, lequel est divisé par un montant intermédiaire formant deux panneaux selon une division plus simple que sur la croisée 1. Par contre, leur parement extérieur est mouluré d'un quart-de-rond à deux carrés raccordé à l'onglet comme sur cette croisée. Bien évidemment, ces volets sont montés eux aussi à recouvrement sur les vantaux.

La serrurerie

Les organes de rotation

La rotation des vantaux vitrés et des volets est assurée par des fiches à cinq nœuds à broche rivée. Celles qui articulaient les volets du bas ont été coupées, mais sont encore visibles sous la peinture (fig. 7.1).

Les organes de fermeture

A la différence du pavillon Sully, l'absence de meneau fixe sur la croisée ne permettait plus l'emploi de simples targettes pour fermer les vantaux vitrés. Les vantaux de gauche recevaient donc des verrous verticaux sur une demi-platine ovale (fig. 7.4 et 7.6), tandis que ceux de droite fermaient par des targettes sur platine ovale reperçée de deux trous (fig. 6.4). La suppression de ce système ancien sur les vantaux du bas au profit d'un verrou double en bois a brouillé quelque peu les pistes, mais la gâche du verrou du haut est encore visible sur la traverse d'imposte (fig. 7.6) et les deux gâches des targettes sont repérables sous la peinture (fig. 7.2). De la même façon, un petit décapage nous a permis de situer les deux gâches de chaque volet du bas pour vérifier la cohérence du système de fermeture initial (fig. 7.2 et plan n°7).

La vitrerie

Dans les vantaux vitrés du haut, on perçoit aisément les emplacements de deux vergettes déposées et reposées une deuxième fois. On peut donc penser que ces vantaux ont connu deux générations de vitrerie mise en plomb. La pose de verre sous mastic ne permet plus de définir leur dessin initial.

Dans les vantaux vitrés du bas, la situation est beaucoup plus difficile à établir. Même si la peinture ne facilite pas l'examen, on ne décèle pas de trace probante de vergettes. Par ailleurs, la hauteur de ces vantaux non recoupés par une traverse intermédiaire est tout à fait exceptionnelle et peu adaptée à l'intégration de vitreries qui auraient eu une hauteur d'environ 1 050 mm⁹. La feuillure n'étant pas appropriée à la mise en place de toile et sans doute pas plus de papier pour lequel les modes de fixation restent à définir avec certitude, la matière translucide utilisée dans ces vantaux reste incertaine.

8 A. Tiercelin, « Les fenêtres à croisées bretonnes des XVI^e et XVII^e siècles », dans *Bulletin monumental*, tome 170-1, SFA, 2012, p. 31-40.

9 A signaler toutefois des vitreries comparables (environ 1 140 mm de hauteur) au manoir de Verdigné à Avesnes-en-Saosnois (étude n°72002), mais les vantaux vitrés étaient renforcés par un soubassement à panneau.



Fig. E.8. Chiffre de Philippe de Béthune Pavillon Sully, appui d'une croisée du premier étage

4 / Datation

Cette étude nous a permis d'analyser deux croisées. La première, dans un état de conservation exceptionnel, confirme l'emploi de pièces d'appui moulurées dès le début du XVII^e siècle, lequel n'était documenté que par les sources écrites pour une période aussi haute. Son remarquable état a également permis de retrouver le dessin de ses vitreries mises en plomb, même s'il reste une interrogation sur leur absence en partie basse. La conception de cette croisée, avec notamment la façon de moulurer les croisillons de son bâti dormant, ses ouvrants à recouvrement, ses vantaux vitrés sans jet d'eau, ses vitreries à bornes en carré, ses fiches à broche rivée et ses targettes sur platine ovale, est assez caractéristique des usages de la première moitié du XVII^e siècle. Rappelons toutefois qu'il s'agit d'une croisée simple située dans un passage et qu'il en existait de plus élaborées avec des targettes en relief et sans doute des vitreries plus riches. Quoi qu'il en soit, le précieux marché de serrurerie passé en 1612 permet de dater plus précisément cette rare croisée du pavillon Sully.

La seconde croisée, qui est conservée de façon plus lacunaire dans une lucarne du grand commun, copie en grande partie la conception précédente, si ce n'est une division en compartiments plus élémentaire puisqu'elle est limitée à une simple traverse d'imposte. Cette façon de faire, développée en Bretagne dès le début du XVI^e siècle, n'est pas documentée dans les autres régions de l'ouest de la France avant la fin du XVII^e siècle. Le nombre limité de témoins pour ces périodes nécessite toutefois de rester prudent sur les usages des menuisiers. D'ailleurs, on constate parfois des divisions plus simples dans les lucarnes au format plus réduit que dans les autres fenêtres des étages courants. La forme des lucarnes de Selles sur Cher et les similitudes de leurs châssis avec la croisée du pavillon Sully, nous incitent à penser que le logis et le grand commun ont bénéficié d'une même campagne de travaux, à quelques années près.

Remerciements : à M. Nicolas Mazzesi et Mme Katherine Wu, propriétaires du château, ainsi qu'à M. Gilbert Gaillien, pour son accueil et sa disponibilité.

Situation



Typologie croisée 1

Type 6.MMM.A



Documents annexés

- Planche n°1 : Edifice
- Planche n°2 : Croisée 1
- Planche n°3 : Croisée 1
- Planche n°4 : Croisée 1
- Planche n°5 : Croisée 2
- Planche n°6 : Croisée 2
- Planche n°7 : Croisée 2
- Plan n°1 : Croisée 1 / Elévation intérieure (relevé)
- Plan n°2 : Croisée 1 / Elévation extérieure (relevé)
- Plan n°3 : Croisée 1 / Sections horizontales
- Plan n°4 : Croisée 1 / Sections verticales
- Plan n°5 : Croisée 1 / Vitrerie (restitution)
- Plan n°6 : Croisée 1 / Elévation extérieure (restitution)
- Plan n°7 : Croisée 2 / Elévation intérieure (relevé)
- Plan n°8 : Croisée 2 / Elévation extérieure (relevé)
- Plan n°9 : Croisée 2 / Sections horizontales
- Plan n°10 : Croisée 2 / Sections verticales
- Plan n°11 : Croisée 2 / Elévation intérieure (restitution)
- Plan n°12 : Croisée 2 / Elévation extérieure (restitution, hors vitrerie)
- Plan n°13 : Croisées 1 et 2 / Serrurerie

Restitution des clôtures

Croisée 1

Plan n°6, élévation intérieure : aucune pièce ne manquant sur la croisée 1, sa restitution n'a concerné que sa vitrerie mise en plomb dont le dessin a pu être retrouvé sans ambiguïté. Si ses vantaux vitrés du bas étaient conçus pour recevoir des vitreries, l'absence de traces de clous et de vergettes pour les fixer nous a incité à ne pas en restituer.

Croisée 2

La restitution est ici plus importante puisque des éléments ont été ajoutés ou modifiés, voire éliminés comme les volets du bas.

Plan n°7, élévation intérieure : les petits-bois ajoutés dans les vantaux vitrés inférieurs n'ont pas été reproduits. Sur le battant du milieu du vantail inférieur gauche figurent les traces visibles des anciens organes de fermeture. Pour éviter toute ambiguïté, le verrou double en bois sur le vantail droit du bas n'a pas été reproduit.

Plan n°8, élévation extérieure : en partie basse de la croisée, figurent les jets d'eau en quart-de-rond ajoutés aux vantaux vitrés et l'élément rapporté sur la pièce d'appui ancienne du bâti dormant.

Plan n°10, sections verticales : en partie basse de la croisée, figurent l'ajout d'un élément neuf sur la pièce d'appui ancienne dégradée et en pointillés une forme possible de la pièce d'appui d'origine. Elle était à l'évidence moins élevée. L'élément neuf qui masque les assemblages anciens ne permettait pas de contrôler exactement sa hauteur, mais le vantail vitré la donnait assez justement. Elle avait probablement une hauteur d'environ 87 mm identique à celle de la traverse d'imposte. La section D-D figure également la restitution des volets sur les vantaux vitrés du bas, avec logiquement une traverse intermédiaire pour réduire la hauteur des panneaux.

Plan n°11, élévation intérieure : la restitution comprend les volets du bas copiés sur ceux du haut avec l'ajout d'une traverse intermédiaire et la serrurerie remplacée selon les traces des gâches des targettes retrouvées après décapage partiel.

Plan n°12, élévation extérieure : la restitution comprend l'ensemble de la menuiserie, sans les vitreries dont le dessin n'a pu être retrouvé et pour lesquelles il subsiste un doute sur leur présence dans les vantaux du bas. La pièce d'appui est restituée selon sa hauteur initiale présumée.